



IMMO LOTUS DES ILES

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2024

VENTE (Commission à la charge de l'acquéreur TTC : TVA 8,50%)

Montant de la vente	Honoraires TTC (calculés selon de le prix de vente)
Inférieur ou égal à 50 000 €	Forfait de 6 000 €
De 50 001 € à 150 000 €	10%
De 150 001 € à 600 000 €	7%
De 600 001 € à 1 400 000 €	4%
Au-delà de 1 400 001 €	3%

LOCATION (Honoraires régis par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014 en application de la loi ALUR)

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de location : 10 € TTC / m² à la charge du locataire et du propriétaire (50% - 50%)
- Honoraires de rédaction de l'état des lieux d'entrée : 4 € TTC / m² à la charge du locataire et du propriétaire (50% - 50%)
- Honoraires de rédaction de l'état des lieux de sortie : 4 € TTC / m² à la charge du propriétaire (100%)

Taux de gestion à la charge du bailleur : 8% TTC

TRANSACTION – LOCATION

www.immolotusdesiles.re

SAS au capital de 1 000 € - Siège social : 39 rue Augustin Mondon 97480 SAINT JOSEPH - SIREN 832 408 637 RCS SAINT PIERRE - APE 6831Z - Carte professionnelle n° 9742 2018 000 023 716 délivrée par la CCI de la Réunion